

**Pour une stratégie de filière, synonyme de développement durable...  
Pour des obligations éthiques, équitables et écologiques...  
Des entreprises de l'agriculture biologique s'engagent à :**

1. être en conformité à l'un au moins des règlements **d'Agriculture Biologique** reconnus au niveau international (CEE, JAS, NOP,...),
2. **Contractualiser des engagements** entre les entreprises opératrices et les producteurs ou organisations de producteurs et/ou les représentants des acteurs intermédiaires des filières,
3. La **prise en charge** totale ou partielle des coûts de certification biologique et de vérification Commerce Équitable ("BIO ÉQUITABLE") par les entreprises opératrices,
4. La fourniture permanente par tous moyens, y compris financiers, d'**appui technique**, d'**aide à l'encadrement**, de **formation** à l'Agriculture Biologique et durable et au cahier des charges "BIO ÉQUITABLE", de **soutien à l'organisation**, à la **gestion** et à l'**activité de techniciens** autochtones et ceci dans le respect des cultures et traditions locales,
5. Pratiquer une politique commerciale de "**prix minimum garanti contractuel**" permettant une juste rémunération des producteurs et des salariés pour subvenir décemment à leurs besoins et à ceux de leurs familles, et s'inscrivant dans un objectif de rentabilité économique de l'activité de production,
6. Garantir le respect des droits élémentaires et fondamentaux de la personne, sur le refus de l'exploitation des producteurs, le respect des droits sociaux du travail (repos hebdomadaire, hygiène, sécurité et santé) et de la protection des enfants dans le travail ...,
7. **Développer une agriculture durable** et un **maintien du tissu rural local**.